



Concours de pêche National et Digital

**CARNASSIERS**

Du 14 juillet au 11 novembre 2018



**ComptoirDesPêcheurs.com**  
Le premier site de pêche avec 2 millions de pêcheurs

# RÈGLEMENT

## OBJET DU CONCOURS

L'objet de l'événement est d'organiser un concours national digital et amical de pêche, en France, ouvert à tous et sans limites d'inscription pour pêcher les plus grands carnassiers avant la fin du temps imparti. Ce concours est organisé par la **Fédération Française de Pêche Sportive Carnassiers (FFPS Carnassiers)** et **ComptoirDesPêcheurs.com**.

## INSCRIPTIONS AU CONCOURS

Pour participer au concours, les compétiteurs devront indiquer l'ensemble des informations suivantes :

- Nom / Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse postale
- Numéro de licence FFPS

**L'Achat ou la possession d'une licence spécial délivrée par la Fédération Française de Pêche Sportive est obligatoire pour participer au concours.**

**L'adresse postale est obligatoire pour permettre l'envoi des gabarits de mesures digitales.**

Les participants qui le souhaitent peuvent acheter leur licence directement sur l'espace d'inscription de **ComptoirDesPêcheurs.com**

Date de début des inscriptions : Samedi 14 juillet 2018.

Date de fin des inscriptions : ouvert pendant toute la durée du concours.

L'envoi du Gabarit de mesure de **ComptoirDesPêcheurs.com** ne pourra se faire que si l'ensemble des informations d'inscription sont exactes.



Concours de pêche National et Digital

**CARNASSIERS**

Du 14 juillet au 11 novembre 2018



 **ComptoirDesPêcheurs.com**  
Le premier site de pêche avec 2 millions de pêcheurs

## **RÈGLEMENT**

### **FRAIS D'INSCRIPTION**

Le coût d'inscription au concours est de 5€ par participant.

Le coût de la licence de la Fédération Française de Pêche Sportive est de 10€ TTC.

Gratuit pour les membres du Club de **ComptoirDesPêcheurs.com**

### **CONDITIONS DE PÊCHE**

Maille des poissons comptabilisés pour la compétition :

**Brochets : 60 cm**

**Perche : 20 cm**

**Sandre : 50 cm**

**Black Bass : 40 cm**

Seuls les carnassiers maillées et relâchés après leur capture (NO KILL) seront comptabilisés dans le classement de la compétition.

**NB. Les mailles des espèces retenues pour la compétition sont données à titre d'information. Chaque compétiteur doit connaître et respecter la maille minimum des différents carnassiers et les conditions de captures en fonction de son département de pêche et de la législation Française.**

### **CLASSEMENT DU CONCOURS**

Chaque prise, pour être ajoutée au classement, doit être mesurée avec le Gabarit de **ComptoirDesPêcheurs.com**.

Pour être mesurés, les poissons pêchés doivent tous être photographiés avec le Gabarit by **ComptoirDesPêcheurs.com** envoyé à tous les compétiteurs lorsque leurs inscriptions seront validées.

Chaque prise est mesurée et homologuée par les membres du jury de **ComptoirDesPêcheurs.com**.

Aucune autre mesure ne pourra être prise en compte.

Les prises des compétiteurs doivent être enregistrées sur le site de **ComptoirDesPêcheurs.com** (espace CONCOURS FFPS CARNASSIERS) avant la fin de la compétition.

Concours de pêche National et Digital

**CARNASSIERS**

Du 14 juillet au 11 novembre 2018



**ComptoirDesPêcheurs.com**  
Le premier site de pêche avec 2 millions de pêcheurs

## **RÈGLEMENT**

Sont comptabilisées les photographies des prises :

1. En bonne qualité.
2. Accompagnées du Gabarit de **ComptoirDesPêcheurs.com** correctement positionné pour rendre la mesure possible.
3. Certifiées par le compétiteur comme étant un brochet / perche / sandre ou black bass pêché dans le cadre légal de la réglementation française et relâchée après la capture (NO KILL)

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une prise qui ne répondrait pas à l'une ou l'ensemble de ces exigences.

Les gagnants de la compétition seront désignés en fonction du plus grand CARNASSIER qu'ils auront enregistré dans chaque catégorie.

Catégories pour le classement définitif :

1. CATÉGORIE CARNASSIER – LE PLUS GRAND BROCHET
2. CATÉGORIE CARNASSIER – LA PLUS GRANDE PERCHE
3. CATÉGORIE CARNASSIER – LE PLUS GRAND SANDRE
4. CATÉGORIE CARNASSIER - LE PLUS GRAND BLACK BASS

Un classement définitif sera établi **à la fin de la compétition.**

### **GABARIT DE MESURE DIGITALE**

Le Gabarit de mesure digitale de **ComptoirDesPêcheurs.com** est la propriété de **ComptoirDesPêcheurs.com**, il est uniquement distribué et commercialisé par **ComptoirDesPêcheurs.com**. Aucune copie, reproduction partielle ou intégrale du Gabarit ne peut être faite sans l'autorisation de **ComptoirDesPêcheurs.com**. L'utilisation ou la reproduction sans autorisation du Gabarit en dehors du cadre d'utilisation normal fixé par **ComptoirDesPêcheurs.com** entraînerait des poursuites judiciaires et l'exclusion immédiate de tous les concours organisés par **ComptoirDesPêcheurs.com**.



Concours de pêche National et Digital

**CARNASSIERS**

Du 14 juillet au 11 novembre 2018



 **ComptoirDesPêcheurs.com**  
Le premier site de pêche avec 2 millions de pêcheurs

# RÈGLEMENT

## UTILISATION DU GABARIT EN COMPÉTITION

La mesure est effectuée après le post de la photographie dans l'espace concours du site et dans la rubrique du concours approprié.

La mesure est effectuée directement par les commissaires du concours.

En cas de réclamations pendant la compétition, merci de contacter le 07 68 41 02 35 (Ludovic Hibon - Commissaire principal).

En cas de contestation, le compétiteur devra prouver que la mesure de sa prise n'est pas exacte et devra détenir un exemplaire de toutes ses photographies de prises jusqu'à la fin de la compétition.

Les photographies postées par les compétiteurs ne seront pas automatiquement ajoutées au classement, un délai allant jusqu'à 48h peut être nécessaire pour homologuer les prises.

## DROIT À L'IMAGE

En participant au concours, les compétiteurs autorisent les organisateurs de la compétition à utiliser l'ensemble de ses photographies postées sur le site du concours à un but commercial ou publicitaire sans restriction ni durée d'utilisation.

## COMMUNICATION DES RÉSULTATS ET DES RÉCOMPENSES

À la fin du concours, les résultats seront communiqués par les organisateurs de la compétition, directement sur la page du concours et sur les réseaux sociaux de la FFPS et de **ComptoirDesPêcheurs.com**.

Les organisateurs établiront une liste de récompenses susceptible d'être modifiée avant la fin de la compétition. La liste des récompenses sera disponible sur l'espace du concours.